

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 51 (1943)

**Heft:** 17

  

**Artikel:** L'avenir de nos formations de la Croix-Rouge

**Autor:** Christeller, E.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-547253>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

VINDEX zur Wundheilung seit 25 Jahren bewährt



IN APOTHEKEN UND DROGERIEN

erster Linie den Bedürfnissen des Roten Kreuzes Rechnung getragen werden.

Ferner würden die Zweigvereinspräsidenten im Einverständnis mit dem delegierten Sanitätsoffizier des Rotkreuzchefarztes und dem Territorial- oder Brigadearzt eine genaue Liste des gesamten Berufspflegepersonals aufstellen, um eine vernünftige Verteilung zwischen den militärischen und zivilen Spitälern vornehmen zu können und die nötigen Hilfspflegerinnen ausbilden zu lassen, damit die Lücken, die durch eine eventuelle Mobilisation entstehen, wieder ausgefüllt werden könnten.

Es würde sich hier um eine sehr grosse und anspruchsvolle Aufgabe handeln: einerseits die Verteilung der Aufgaben unter die Samaritervereine, andererseits die eigene Tätigkeit des Zweigvereins im Gebiet des beruflichen und halberuflichen Pflegepersonals, wenn wir die Hilfspflegerinnen so nennen dürfen, die eine Spitalausbildung von mindestens 4 Monaten hinter sich haben.

Das Rote Kreuz arbeitete vor und während der Mobilisation für die Armee auf zwei Hauptgebieten: Material und Personal. Unsere Zweigvereine haben wohl seinerzeit sehr aktiv an der Sammlung und Verarbeitung des Spitalmaterials mitgearbeitet, sie waren jedoch — und bedeutet dies nicht eine Abnormität? — von der Rekrutierung des weiblichen Personals und der Organisation dessen Formationen ausgeschlossen.

Sollte es sich beim Personal nicht gleich verhalten wie beim Material? Sollte dieses Personal nicht unseren eigenen Organisationen entspringen und diese den Geist unseres Roten Kreuzes verkörpern? Wir erstreben das Ziel, der Armee nicht FHD der Gattung 10, die unseren Zweigvereinen unbekannt sind, zur Verfügung stellen zu müssen, sondern die eigenen Mitglieder aus der Friedenszeit.

Wie oft müssen wir konstatieren, dass viele Angehörige unserer Detachements nichts vom Roten Kreuz wissen; nicht selten bedeutet es in ihren Augen bloss eine einfache administrative Instanz, die ihr militärisches Dasein registriert.

Damit haben wir in grossen Zügen unsere Gedanken dargestellt. Beweisen wir jetzt, dass unsere eigene Organisation — mit dem Zentralsekretariat beginnend, mit den Zweigvereinen endend — so beschaffen ist, dass sie ein reibungsloses Uebergehen von der alten zur neuen Organisation bewältigen kann.

Wir gedenken nicht, hier die Organisationsfragen des Sekretariates zu berühren; wir beschränken uns darauf, Sie zu bitten, uns Ihre Vorschläge und Gedanken über das aufgeworfene Thema darzulegen. Wir weisen dabei darauf hin, dass die Organisation der Rotkreuz-Zweigvereine Gegenstand eines Artikels in Nr. 52/1942 unserer Zeitung «Das Rote Kreuz» bildete. Jener Artikel erspart uns, das ganze Problem nochmals berühren zu müssen und erlaubt uns, uns auf einige Fragen zu beschränken, um deren Beantwortung an der nächsten Zweigvereinspräsidentenkonferenz wir Ihnen sehr dankbar wären:

1. Ist die Gründung regionaler oder kantonalen Zweigvereine anzustreben?
2. Wäre es gut, junge Elemente in die Komitees aufzunehmen, die Kommissionen mit bestimmten und genau festgelegten Aufgaben leiten könnten: Material, Werbung und Propaganda, Organisation der Detachements usw.?
3. Bis zu welchem Punkt könnten die Zweigvereine die Ausbildung der Hilfspflegerinnen übernehmen und die Kontrolle über das Berufspflegepersonal führen?
4. Ist es angezeigt, Sekretärstellen zu schaffen, die pro Kanton oder pro Territorialkreis entschädigt würden?

5. Welche Aufgaben, die die Werbung von Mitgliedern und von Jugendlichen rechtfertigen würden, könnten den Zweigvereinen zugewiesen werden?

6. Wie sollten sich die Beziehungen zwischen den Zweigvereinen und den Samaritervereinen entfalten, und auf welchen Gebieten sollten die ersteren eine Kontrolle, oder, besser gesagt, eine Leitung über die letzteren ausüben?

## L'avenir de nos formations de la Croix-Rouge

Par le major E. Christeller.

Voilà bientôt quatre ans que dure la mobilisation et rien ne fait encore prévoir sa fin.

Il nous a paru cependant utile de préparer déjà maintenant l'après-guerre en ce qui concerne notre matériel et nos formations de la Croix-Rouge (voir nos nos 27, 32 et 43 de l'année dernière). Ces formations reçoivent leur personnel de plusieurs sources:

— des écoles d'infirmières, dont les éléments se retrouvent dans la plupart des formations, mais plus particulièrement dans les ESM, les trains sanitaires et les ambulances chirurgicales,

— de l'Alliance suisse des Samaritains, dont env. 3000 membres se sont mis à titre individuel à la disposition de l'Armée et que nous retrouvons partout, mais plus particulièrement dans les ESM,

— de la section du Service complémentaire féminin, qui a mis à notre disposition un nombre important de femmes réparties dans toutes nos formations,

— de la Fédération des éclaireuses suisses, qui nous fournit des jeunes filles que nous incorporons dans les ESM où elles fonctionnent, à l'entière satisfaction de tous, comme secrétaires et employées de bureau.

Pour être complets, nous devons mentionner encore les sections de la Croix-Rouge qui, d'entente avec les autorités militaires de leur région, ont mis sur pied nos colonnes Croix-Rouge.

En comparant le nombre de personnes mises à notre disposition par ces différentes sources, nous constatons que seulement la moitié environ du personnel sanitaire volontaire inscrit dans nos formations nous est fourni par nos organisations propres ou par nos institutions auxiliaires.

Notre recrutement a été en très grande partie un recrutement individuel de la dernière heure.

Le contrôle de toutes ces formations nécessite un appareil administratif considérable. Au siège de la Croix-Rouge suisse, trois bureaux s'occupent exclusivement de ces contrôles.

La Croix-Rouge ne peut maintenir un pareil organisme que grâce à l'Armée qui supporte les frais de bureau et de traitement (solde).

Le recrutement du personnel de la Croix-Rouge, facile au début de la mobilisation, devient de plus en plus difficile. Il reste à peu près constant chez les écoles d'infirmières et les éclaireuses, mais tend à varier très sérieusement chez les samaritaines et les SCF.

Cette crise du recrutement individuel nous montre, par sa gravité, que nous devons envisager un mode de recrutement différent sous peine de voir notre contribution à l'Armée aller toujours en diminuant dans les périodes où le danger semble moins menaçant. Nous savons très bien qu'en cas de catastrophe ou de guerre nous ne manquerons pas de volontaires, mais ces volontaires de la dernière heure ne seront pas instruits: leur répartition et leur acheminement dans les formations auxquelles ils seront attribués se heurtera à des difficultés considérables si nous n'adoptons pas déjà maintenant une organisation décentralisée très différente de celle que nous avons actuellement et qui est trop centralisée.

La Croix-Rouge a procédé elle-même, de son siège central, à l'organisation de ces formations et à la tenue de leurs contrôles. Comme nous vous l'indiquons plus haut, ce ne fut possible, financièrement parlant, que grâce à la militarisation d'une partie de notre Croix-Rouge.

Il nous sera par contre impossible, dès la cessation de la mobilisation, de songer à poursuivre ces contrôles qui nécessitent un personnel considérable. D'autre part, nous ne pensons pas qu'une pareille centralisation nous permettrait, en cas d'une nouvelle mobilisation, d'incorporer d'une façon rationnelle et sûre toutes les personnes de la dernière heure qui se mettraient à notre disposition.

Nous devons donc envisager de cesser le contrôle d'une grande partie de nos formations en décentralisant. Nous ne tiendrions plus, dans nos bureaux, de contrôles nominaux, mais répartirions la responsabilité de mettre sur pied des détachements donnés entre nos sections de la Croix-Rouge et les organisations auxiliaires (écoles d'infirmières, Alliance suisse des Samaritains, etc.).

En cas d'une épidémie ou d'une nouvelle guerre, il est indispensable que nous disposions d'une organisation très simple, décentralisée à l'extrême, contrôlée par nos sections de la Croix-Rouge, et conçue de telle façon que sans contrôles et paperasses inutiles, les formations dont

## Bei Butterknappheit hilft

das „mords-guet“<sup>10</sup>-Streichkäse (3/4 fett)  
Für nur 150 gr Marken bekommt man 4 Käse!  
Nahrhaft, leicht verdaulich, eben mords-guet!

nous aurons besoin «jaillissent» aux endroits mêmes où elles devront déployer leur activité. Le rôle de la Croix-Rouge consisterait (l'idée n'est pas nouvelle) à donner à chacune de ses sections et de ses institutions auxiliaires la mission d'instruire et de mettre sur pied le personnel nécessaire. Ces institutions tiendraient elles-mêmes les contrôles très simples indispensables. Elles seraient au courant de la mission tactique sanitaire, si nous pouvons nous exprimer ainsi, dévolue aux détachements qu'elles seraient chargées d'organiser. Nous pensons cependant qu'il serait indispensable que la Croix-Rouge continue, comme par le passé, à tenir elle-même un contrôle central de tout le personnel professionnel infirmier, ainsi que le contrôle des colonnes de la Croix-Rouge et des col. trsp. Croix-Rouge.

Nous en arriverions à liquider: les détachements fr. hóp. et Croix-Rouge, les détachements territoriaux, et peut-être aussi les détachements samaritains des ESM, pour ne plus conserver que le contrôle des dites infirmières des ESM, des trains sanitaires et des ambulances chirurgicales. Pour mieux nous faire comprendre et pour illustrer notre exposé, prenons deux cas concrets:

### 1<sup>er</sup> cas: Zone frontière.

Dans le rayon de la Br. frontière 12, par ex., nous devons mettre sur pied:

1 dét. fr. hóp. desservant les hôpitaux de X, Y et Z et 1 dét. fr. + R dont la mission tactique sanitaire consiste à créer de petits postes sanitaires dans tous les endroits du canton qui sont importants du point de vue du service de santé.

Jusqu'à aujourd'hui, nous étions responsables de la mise sur pied de ces détachements et, conjointement à la direction militaire, de la tenue des contrôles. Aucune mutation ou licenciement ne pouvait se faire sans notre consentement.

Or, nous avons dans les Grisons de très nombreuses sections de samaritains. Connaissant la mission dévolue à chacun de ces détachements, il serait fort simple de donner à chaque section de samaritains la responsabilité de tenir à la disposition du médecin de brigade un nombre x de personnes qui, en cas de guerre, se rendraient immédiatement, au vu des affiches de mobilisation ou sur ordres de marche lancés par le médecin de brigade, à l'endroit le plus proche de leur lieu de domicile où leur activité est prévue.

Nous ne tiendrons donc plus au siège central qu'un contrôle global, par ex.: Section de Samaritains de Davos: 10 personnes incorporées au Dét. fr. + R 12, ayant pour mission d'assurer la marche du poste sanitaire installé à la gare de Davos.

Le médecin de brigade, étant officier sanitaire délégué du Médecin-chef de la Croix-Rouge, tiendrait à jour les contrôles de ces détachements ou les ferait tenir par la direction militaire, délivrerait les cartes d'identité de la Croix-Rouge et serait responsable de l'instruction de ce personnel.

Il manquerait peut-être dans le Dét. fr. hóp. 12 des infirmières en nombre suffisant pour compléter le personnel professionnel des hôpitaux frontières. Le médecin de brigade devrait en premier lieu pouvoir disposer d'infirmières de la région pratiquant à titre privé ou dans des établissements non militarisés. A lui incomberait le soin de recenser ce personnel et de l'incorporer en collaboration avec notre Section de la Croix-Rouge des Grisons. Faute de personnel professionnel en nombre suffisant, il devrait organiser, d'entente avec le président de la Section de la Croix-Rouge désignée ci-dessus, des cours d'aides-infirmières. Ces aides-infirmières seraient destinées en tout premier lieu à remplacer dans les établissements hospitaliers non militarisés les infirmières mobilisées et, en second, lieu seulement, à combler les vides en infirmières dans les hôpitaux frontières eux-mêmes.

Nous aurions de cette façon une organisation régionale autonome pouvant fonctionner sans grands contrôles, et sans avoir à recevoir des instructions de détail du siège central.

Cette organisation se suffirait à elle-même et présenterait un intérêt très réel pour les sections de la Croix-Rouge et des samaritains.

La Section de la Croix-Rouge des Grisons tiendrait un contrôle nominal des infirmières et des aides-infirmières, et les sections de samaritains en tiendraient un pour leur personnel.

### 2<sup>e</sup> cas: Zone centrale.

Dans le réduit, nous avons à fournir en détachements les ESM, trains sanitaires et amb. chir. Le problème se montre plus complexe, car la zone du réduit n'offre que très peu de possibilités de recrutement, si bien que nous sommes obligés d'avoir recours au dehors.

Nous pourrions cependant procéder de la même façon que plus haut en nous adressant aux sections de samaritains du réduit. Nous devrions encore faire appel aux sections de samaritains des grandes villes. Ces sections recevraient de nous la mission de tenir toujours prêt tel détachement ou telle partie d'un dét. d'un ESM ou d'un train sanitaire.

Ce système ne serait au fond rien d'autre que l'extension et la généralisation du système pratiqué à l'égard de nos écoles d'infir-

mières. Celles-ci sont responsables de tenir toujours un contingent déterminé à la disposition des ESM, trains sanitaires ou ambulances chirurgicales. C'est à elles qu'incombe le soin de tenir les contrôles et de pourvoir aux remplacements indispensables. Un des grands avantages de cette organisation serait de mettre fin au recrutement individuel dont la qualité laisse souvent à désirer. Nous n'aurions plus à traiter avec des individus, mais avec les groupements: Sections de la Croix-Rouge, sections de samaritains qui seraient garants de la qualité et de l'instruction du personnel mis à notre disposition. Un autre avantage résiderait dans l'intérêt qu'une pareille organisation présenterait pour nos sections. Elles auraient ainsi, en effet, une véritable mission, une mission tangible et quelque chose qui serait bien à elles. Leurs membres ne craindraient plus des incorporations malheureuses ne tenant pas toujours très exactement compte de leurs possibilités et de leurs desiderata. Dans toutes les régions frontières, ces personnes serviraient non loin de chez elles.

Comment pourrions-nous passer de l'état actuel à cette organisation nouvelle, et quel serait le rôle des sections de la Croix-Rouge et des sociétés auxiliaires dans ce remaniement.

Tout d'abord, il serait essentiel, lors de la liquidation de nos formations, de chercher à attirer à nous et de conserver la grande majorité des SCF inscrites actuellement dans nos formations.

En fournissant les listes dressées par cantons de domicile à nos sections de la Croix-Rouge, nous leur demanderions de chercher soit à les accueillir comme membres actifs, soit à les diriger vers les sections de samaritains de leur région. Il est certain qu'une bonne partie d'entre elles nous échapperont, préférant garder leur indépendance totale, mais nous pourrions espérer conserver les meilleurs éléments.

Celles qui désireraient, sans faire partie d'une section de la Croix-Rouge ou de samaritains, conserver leur incorporation militaire, pourraient le faire. Leur contrôle serait assuré alors par l'autorité militaire teneur de contrôle, ou par le siège central de la Croix-Rouge en ce qui concerne les ESM.

Cette liquidation ne s'effectuerait cependant que lorsque nous aurions mis sur pied la nouvelle répartition des différentes charges.

C'est alors que le rôle de nos sections de la Croix-Rouge s'avèrerait de tout premier plan. Ce serait à elles en effet de prendre contact, selon nos instructions, avec les médecins de brigades ou territoriaux pour en recevoir les missions tactiques sanitaires, les besoins en personnel incombant à leur région.

Fixées sur ces points capitaux, nos sections devraient alors s'entendre avec les sections de samaritains pour leur donner leurs missions et fixer les effectifs à fournir. Il s'agirait également d'établir une équitable répartition du personnel disponible entre les gardes locales et la DAP, en assurant la toute première place aux besoins de la Croix-Rouge.

Les présidents des sections devraient également établir, d'entente avec l'officier sanitaire délégué du Médecin-chef de la Croix-Rouge, médecin ter. ou brigade, le recensement de tout le personnel professionnel, de façon à pouvoir procéder à une judicieuse répartition entre les établissements hospitaliers militaires et civils, et former les aides-infirmières nécessaires pour combler les vides causés par une éventuelle mobilisation.

Il s'agirait là d'une très grosse et très absorbante tâche: d'une part, la répartition des charges entre les sections de samaritains, d'autre part, d'une activité propre à la section dans le domaine du personnel professionnel et semi-professionnel, si nous pouvons désigner ainsi les aides-infirmières ayant au moins quatre mois de stage dans un hôpital.

La Croix-Rouge, avant et durant cette mobilisation, a travaillé pour l'armée dans deux domaines essentiels: le matériel et le personnel. Or, nous constatons que si nos sections ont participé très activement à la récolte du matériel où à sa confection, elles n'ont par contre, et c'est là une anomalie, pris aucune part au recrutement du personnel féminin et à son organisation.

Ne devrait-il pas en être du personnel comme il en a été du matériel? Ce personnel ne devrait-il pas être issu de nos propres organisations et représenter réellement l'esprit de notre Croix-Rouge?

Nous aimerions arriver à mettre à la disposition de l'Armée, non pas des SCF cat. 10, inconnues de nos sections, mais bien nos propres membres du temps de paix.

Nous devons constater que beaucoup, parmi le personnel de nos détachements, ignorent tout de la Croix-Rouge, qui n'est pour eux qu'une simple instance administrative gérant leur existence militaire.

Voici donc, dans les grandes lignes, les préoccupations actuelles. Voyons maintenant si notre propre organisation, au Secrétariat pour commencer, dans nos sections pour finir, est telle qu'elle puisse, sans

aucun changement, nous permettre de venir rapidement à bout de cette tâche nouvelle.

Nous n'aborderons pas ici les questions d'organisation du secrétariat, nous contentant de vous prier de nous présenter vos suggestions à ce sujet. L'organisation de nos sections de la Croix-Rouge a fait l'objet d'une étude de notre part dans le n° 51, en français, du journal de la Croix-Rouge. Cela nous permettra de ne pas reprendre tout le problème mais de poser seulement quelques questions auxquelles nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre lors de la prochaine séance des présidents.

- 1° Devons-nous chercher à créer des sections régionales ou cantonales?
- 2° Devons-nous chercher à admettre de jeunes éléments dans les comités, ces éléments pouvant diriger des commissions ayant un rôle bien déterminé: matériel, recrutement et propagande, organisation des détachements, etc.?
- 3° Jusqu'à quel point les sections de la Croix-Rouge pourraient-elles entreprendre la formation d'aides-infirmières et conduire le contrôle du personnel infirmier professionnel?
- 4° Est-il indiqué de créer des postes de secrétaires rétribués par canton ou arrondissements territoriaux?
- 5° Quelles missions, justifiant le recrutement de membres actifs, jeunes, pourraient être dévolues aux sections?
- 6° Comment envisager les rapports entre les sections de la Croix-Rouge et les sections de samaritains et dans quel domaine les premières doivent-elles exercer un contrôle, ou mieux une direction, à l'égard des secondes?

## Mitteilungen der Rotkreuzkolonnen

R + K 11, 15 und 17

Wiederbeginn der Turnübungen: Dienstag, 27. April 43, 2000, in der alten Turnhalle II der Kantonsschule, beim Pfauen, Eingang Rämistrasse. Wir fordern alle Kameraden auf, an den *jeden* Dienstag durchgeführten Turnübungen teilzunehmen. Die Kolonnenführer.

## Schweizerischer Samariterbund Alliance suisse des Samaritains

### Mitteilungen des Verbandssekretariates Communications du Secrétariat général

#### Samariter-Taschenkalender

Aus verschiedenen Korrespondenzen haben wir den Eindruck erhalten, dass offenbar nicht alle Mitglieder unserer Sektionen Gelegenheit hatten, einmal bei einer Uebung oder Versammlung überhaupt einen Kalender zu sehen. Da wir von der Ausgabe 1943 noch einen Vorrat haben, sind wir gerne bereit, auf Wunsch Interessenten ein Exemplar zur Einsicht zu senden. Preis Fr. 1.50, bei Bezug von 10 Exemplaren an Franco-Lieferung.

#### Occasionsposten von Verbandmaterialien

Solange Vorrat empfehlen wir:

**Schlauchbinden** (Gazebinden, schlauchförmig gewoben):

5 m lang, 36 mm breit, 10 Stück zu Fr. 3.50

**idealbinden:**

5 m lang, 4 cm breit, 10 Stück zu Fr. 7.—

5 m lang, 5 cm breit, 10 Stück zu Fr. 8.—

5 m lang, 6 cm breit, 10 Stück zu Fr. 9.—

**Rhenax-Verbandelui**, Spezialfüllung für den Schweiz. Samariterbund

Fr. 2.50

#### Postes d'occasion de matériel de pansement

Aussi longtemps que nous avons du stock, nous recommandons l'achat de:

**Bandes tubulaires** (bandes de gaze, tissées en forme de tuyaux):

5 m de long, 36 mm de large, 10 pièces fr. 3.50

**Bandes idéales:**

5 m de long, 4 cm de large, 10 pièces fr. 7.—

5 m de long, 5 cm de large, 10 pièces fr. 8.—

5 m de long, 6 cm de large, 10 pièces fr. 9.—

**Elui de pansement «Rhenax»**, modèle spécial pour

l'Alliance suisse des Samaritains fr. 2.50

## Gut für die AUGEN

ist ausgingt Dr. Nobels Augenswasser **NOBELLA**. Zahlreiche Dankschreiben bestätigen es! Pflegen auch Sie Ihre Augen damit! Nobella hilft müden, schwachen, überanstrengten Augen, beseitigt Brennen und Entzündung und erhält die Augen klar, schön und frisch. Preis Fr. 3.50. Prompter Versand

APOTHEKE ENGELMANN, Chillonstrasse 25, Ferried-Montreux

## Anzeigen der Samaritervereine Avis des sections de samaritains

**Aarau. S.-V. Flickabend** im Kinderspital: Di., 4. Mai, 20.00.

**Allmendingen-Rubigen. S.-V.** Nächste Uebung: Mi., 5. Mai, 20.00, im Lokal Rubigen.

**Altstetten-Albisrieden. S.-V.** Di., 11. Mai, 20.15, «Flora», Altstetten: Vortrag von dem bestbekanntesten Sportarzt des LCZ, Dr. W. Heyden, über «Sporthygiene und Dumping». Angehörige und Spötler sollen eingeladen werden. Benützt die günstige Werbegelegenheit für unsern Verein!

**Balterswil. S.-V.** Uebung: Mo., 3. Mai, 20.00, im Schulhaus. Samariterschürze mitbringen. Bitte vollzählig und pünktlich.

**Basel, St. Johann. S.-V. So., 2. Mai:** Ganztäg. Bummel nach Falkenfluh—Hochwald—Dornach. Sammlung Aeschensplatz 8.45. Billett Tramrundreise Aesch—Dornach Fr. 1.10, an jeder beliebigen Tramstation erhältlich. Rucksackverpflegung. Bei ausgesprochenem Regenwetter Verschiebung auf So., 16. Mai. Im Zweifelsfall Auskunft Tel. 11 ab 6.00. Wir hoffen auf zahlreiche Beteiligung. Gäste können mitgebracht werden.

**Bern, Samariterinnen-Verein.** Heute Do., punkt 20.00, Zusammenkunft der Wochenbatzen-Sammlerinnen im «Daheim», Sternzimmer, 2. St., zur endgültigen Abrechnung und Abgabe der Listen. Die Sammlerinnen werden höflich gebeten, unfehlbar zu erscheinen, da ab 1. Mai der Sammelchef sein Amt niederlegt und mit der Zentralstelle auf dieses Datum abzurechnen hat. Ab 1. Mai wird die Wochenbatzensammlung durch die Schulkinder übernommen. Wiederbeginn der Flickabende: Di., 4. Mai, 20.00, im gr. Sitzungszimmer rechts, 1. St., Gutenbergstr. 4. Wir bitten unsere Mitglieder, sich möglichst zahlreich an den Arbeitsabenden zu beteiligen und sich fortan den Dienstagabend zu reservieren, da immer grosse Mengen von Flickarbeiten zu bewältigen sind. Do., 6. Mai, punkt 20.00. Rettungsschwimmen im Sommerleibbad. Wir hoffen auf eine gute Beteiligung. Adressänderungen sind an Frl. Bertha Burri, Elfingerstr. 69, zu melden.

**Bern, Samariter-Verein. So., 2. Mai,** Katerbummel. Besammlung der Teilnehmer Tramendstation Wabern. Abmarsch daseibst um 14.00 nach Kehrsatz, Gasthof «Hirschen». Nachzügler direkt nach Kehrsatz. Bei schlechter Witterung Rendez-vous nach Belieben im Gasthof «Hirschen». Für gemütliche Unterhaltung und Musik ist gesorgt.

— **Sektion Stadt.** Uebung: Mi., 5. Mai, im Schulhaus «Progymnasium», Waisenhausplatz 30. Schlussprüfung des Samariterkurses: Sa., 8. Mai. Ort wird in der nächsten Nummer bekanntgegeben.

— **Sektion Lorraine-Breitenrain.** Di., 11. Mai, Uebung. An diesem Abend ist die letzte Gelegenheit, den fälligen Jahresbeitrag zu bezahlen, nachher wird der Betrag per Nachnahme erhoben.

**Bern-Kirchenfeld. S.-V.** Vortrag von Dr. Fallert: Mo., 3. Mai, 20.15, im Café «Burgernziel», über «Vergiftungen». Nach dem Vortrag folgt ein gemütlicher Teil.

**Bern, Schosshalde-Obstberg. S.-V. So., 9. Mai,** Bluestbummel nach Kühlewil, verbunden mit der Besichtigung der dortigen Kantonalen Armenanstalt. Näheres folgt in der nächsten Nummer. Reserviert euch diesen Sonntag für unsern Familienausflug.

**Bern, Marzili-Dalmazi. S.-V.** Uebung: Di., 4. Mai, 20.00, im Progymnasium, Waisenhausplatz. Krawatten- und Schleuderverbände.

**Biberist. S.-V. Ord.** Uebung: Mo., 3. Mai, im Lokal. Transporte zum, im und vom Spital. Pünktl. Erscheinen. — Sa., 1. Mai: Schlussprüfung eines Samariterkurses, im «Kreuz» in Oberdorf. Beginn 19.45. Unsere Mitglieder werden zur Teilnahme eingeladen.

**Bolligen. S.-V.** Uebung: Mo., 3. Mai, 20.00, im Sekundarschulhaus in Bolligen. Wir üben das Anlegen von Gipsschienen und erwarten zahlreiche Beteiligung. Letzte Gelegenheit zur Anmeldung am Schwimmkurs, sei es für Anfänger oder Vorgeschrittene. Abrechnung für den Wochenbatzen nicht vergessen. Besichtigung des Rathauses Bern demnächst.

**Bremgarten (Aarg.) und Umgebung. S.-V.** Uebung: Mo., 3. Mai, 20.00, im Schulhaus.

**Bubikon. S.-V. Mo., 3. Mai, 20.00,** Uebung. Bei günstiger Witterung im Freien. Sammlung b. Primarschulhaus. Thema: Künstl. Atmung.

**Bülach. S.-V. 15. Mai, 20.00,** haben wir die Freude, den neuen Tonfilm des Schweiz. Samariterbundes, «Samariter helfen», bei uns abrollen zu lassen. Es ist Pflicht jedes Mitgliedes, für diese Veranstaltung